

EXTRAIT DU REGISTRE DES DU SYNDICAT MIXTE DE L'ARGENS

SEANCE DU MARDI 11 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le Conseil syndical régulièrement convoqué le jeudi six juin, n'ayant pas valablement délibéré faute de quorum, celui-ci reconvoqué dans les délais légaux selon le code général des collectivités territoriales, s'est réuni sans condition de quorum le mardi onze juin, Salle Polyvalente, complexe sportif Jean-Jacques Marcel à Brignoles, sous la présidence de Monsieur Jacques Paul.

Nombre de Membres		
En exercice	Présents à la séance	Qui ont pris part à la délibération
74	9	9

Objet de la délibération :

**Demande de subvention -
Diagnostic des ouvrages et
optimisation de la gestion
des canaux du bassin de la
Bresque.**

PRESENTS :

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Olivier Hoffmann, Armand Morazzani, Jacques Olès, Jacques Paul, Daniel Roux (suppléant).

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Philippe Roux (suppléant).

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Bernard de Boisgelin.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Mireille Anillo.

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Jean-Michel Dragone.

ABSENTS EXCUSES :

Pour la Dracénie Provence Verdon Agglomération : Danielle Adoux-Copin, Claude Alemagna, Karine Alsters, Serge Baldecchi, Liliane Boyer, Christophe Carrière, Alain Caymaris, Bernard Chilini, Albert David, Cédric Dubois, Nathalie Gonzales, Raymond Gras, Marc Hébréard, Hughes Martin, Claude Pianetti, Georges Rouvier, Jean-Pierre Souza, Richard Strambio.

Pour la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte : Ollivier Artuphel, Eric Audibert, Olivier Barthélémy, Patrick Bonnet Didier Brémond, Gilbert Bringant, David Clercx,, Romain Debray, Jean Degoulet , Jérémy Giuliano, Laurent Gueit, Jean-Luc Laumailler, Gabriel Pich, Alain Ravanello, Nicolas Robin, Nicole Rullan, Philippe Roux, Patrice Tonarelli, Claudine Vidal..

Pour la Communauté de Communes Cœur du Var : Thierry Bongiorno, Eric Collin, Dominique Lain, Jean-Luc Longour, Jean-Louis Portal, Yannick Simon, Marjorie Viort.

Pour Esterel Côte d'Azur Agglomération : Gilles Longo, Nicolas Marty

Pour la Communauté de Communes Provence Verdon : Stéphane Arnaud, Jean-Philippe Bersia, Nathalie Espitalier, Florent Palazolli, Franck Panizzi, Dominique Richard, Didier Vauzelle, Catherine Venturino-Gabelle.

Pour la Communauté de Communes du Pays de Fayence : Patrick Bassand, Philippe Durand-Terrasson, Jean-Jacques Forniglia, Jacques Giusti, Nicolas Martel.

Pour la Communauté de Communes Lacs et Gorges du Verdon : Joannel Anglionin Rolland Balbis, Fabien Briegne, Gilbert Riboulet. Patrick_Vincentelli

Pour la Communauté de Communes du Golfe de Saint-Tropez : Laurent Giubergia.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mireille Anillo.

RAPPORTEUR : Jacques Paul

Le Syndicat Mixte de l'Argens souhaite lancer un marché qui vise à accompagner les gestionnaires de canaux du bassin de la Bresque, rencontrés dans le cadre de la démarche « Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau », en proposant un diagnostic technique et hydraulique des ouvrages et une expertise pour leur équipement.

L'objectif de cette prestation est de réaliser des économies d'eau par une optimisation des prélèvements. Il s'agit notamment de proposer et mettre en place des équipements en cohérence avec les obligations réglementaires, les contraintes techniques et hydrauliques locales ainsi que les principes de gestion de chaque Association Syndicale de Propriétaires. Par cette opération, les gestionnaires de canaux seront sensibilisés et accompagnés dans cette démarche d'optimisation des prélèvements et de gestion de la ressource en eau.

Cette opération, déployée sur quatre années, permettra d'accompagner les 10 associations de propriétaires (ASA ou ASL) recensées sur le bassin de la Bresque.

Le coût prévisionnel de ce projet est de 150 000 € TTC, soit environ 37 500 € TTC par an.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée	Syndicat Mixte de l'Argens	TOTAL
Répartition %	70 %	30 %	100 %
Coût € TTC	105 000 €	45 000 €	150 000 €

Après avoir entendu le rapport du Président,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Argens en vigueur approuvés par Arrêté Préfectoral en date du 19 décembre 2019,

VU le 11^{ème} programme d'aide « Sauvons l'eau ! » 2019-2024 de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée,

CONSIDERANT le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau en cours d'élaboration sur le bassin de la Bresque,

CONSIDERANT la nécessité d'accompagner les gestionnaires de canaux dans une démarche d'optimisation des prélèvements et d'économies d'eau sur le bassin de la Bresque,

Le Conseil syndical après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE UN

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter les subventions les plus larges possibles auprès de l'Agence de l'Eau aux fins d'obtention de subventions au taux le plus élevé.

ARTICLE DEUX

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout document en lien avec l'objet de la présente délibération.

POUR :

CONTRE :

ABSTENTION :

9

0

0

Pour le Président

Le 1^{er} Vice-président



Jacques PAUL



Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant le tribunal administratif de Toulon. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours gracieux proroge le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.